



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### financement

Question écrite n° 24364

### Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de maintenir l'aide financière de l'État au Service d'aide aux victimes d'urgence (SAVU). Créé il y a bientôt dix ans à la demande de l'État, ce service apporte un soutien psychologique et juridique en urgence pour les victimes des infractions les plus graves (homicides volontaires, vols à main armée, violences conjugales). L'État ayant annoncé son désengagement financier total à l'horizon 2014, la disparition pure et simple de ce service d'urgence est à craindre en particulier dans le cas du SAVU de Marseille qui, créé en 2003 et porté par l'Association aide aux victimes d'actes de la délinquance (AVAD) dont la qualité du travail doit être saluée, doit faire face à une forte délinquance et à l'éclatement géographique entre 16 commissariats, plusieurs bureaux de police et une brigade des mineurs. La disparition du SAVU serait une perte dramatique pour nos territoires et un signe bien inquiétant quant au regard porté par le Gouvernement sur les victimes. Dans ce contexte, elle la prie de bien vouloir lui indiquer quelle mesure le Gouvernement entend prendre pour remédier à la situation financière actuelle du SAVU.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Boyer](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24364

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [16 avril 2013](#), page 4076

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)